

MAIRIE DE SAINT-BOIL

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du MARDI 23 JANVIER 2018 à 20 heures 30.

Président : Monsieur Joël DESSOLIN, Maire.

Présents : M. Joël DESSOLIN, Mme Christine LABRY, Mme Annie GELIN, M. Hervé VERJUX, M. Laurent DEGIVRY, M. Aurélien RIZET, Mme Sandra LANNEAU, Mme Michèle TERRIER.

Excusé : M. Pierre LOUNTALA représenté par Mme Christine LABRY, M. Alban VUILLOT représenté par Joël DESSOLIN.

Nomination du secrétaire de séance : M. Laurent DEGIVRY.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 14 Décembre 2017.

Les décisions du Maire :

- DC n°1/2018 : Signature d'une convention avec la Maison d'Assistantes Maternelles

Modification des statuts du SIVOS St Exupéry, Délibération n°01/2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que la semaine scolaire étant passé de 4 jours 1/2 à 4 jours, avec suppression des activités périscolaires, et suite à la délibération en date du 24 Octobre 2017 prise par le Comité Syndical du SIVOS qui a accepté, à la majorité de ses membres, la modification de ses statuts, il convient de modifier les statuts du SIVOS St Exupéry.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident,

- d'**ADOPTER** les nouveaux statuts du SIVOS St Exupéry en annexe à cette délibération.

Création d'un poste d'Agent Technique Principale de 2eme classe, Délibération n°02/2018

Le Maire propose au Conseil Municipal,

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2eme classe, permanent à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires afin de promouvoir l'agent concerné.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 Janvier 2018,

La suppression du poste d'Adjoint Technique interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis de la commission paritaire au Centre de Gestion au mois de mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident

- de **CREER** le poste d'Adjoint Technique Territoriale Principale de 2eme classe,
- d'**ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- d'**INSCRIRE** au budget communal les crédits nécessaires,

Validation des taux d'avancement de grade, Délibération n°03/2018

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident,

- d'**ADOPTER** les taux ainsi proposés, c'est-à-dire 100%.

Travaux de voirie 2018 : acceptation du devis et des demandes de subvention/ Délibération n°04/2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident:

- d'**ACCEPTER** le montant des travaux, soit 112906.47€ HT (135487.77€ TTC),
- d'**AUTORISER** le Maire à lancer un appel d'offres et à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- de **SOLLICITER** les subventions: DETR 2017 (Etat: environ 20%), le Département (environ 4%) et les Amendes de Police (environ 6%),
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toute les pièces relative à ce dossier.

Questions diverses :

- Une convocation sera envoyée aux conseillers municipaux membres de la commission cimetièrre afin d'établir un règlement du cimetière.
- Un fleurissement va être mis en place au Champ de Foire.
- La nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été imposée par l'Etat à la ccSc. En conséquence, celle-ci a dû voter une taxe à partir du 1^{er} Janvier 2018 pour gérer cette compétence.
- Une réunion de la commission assainissement aura lieu le mercredi 7 Février 2018 à 16h30, salle du Conseil.

La séance est levée à 22h45.

Fait à SAINT-BOIL, le 25 Janvier 2018.

Signature Maire,
Joël DESSOLIN

Signature secrétaire de séance
Laurent DEGIVRY



Le Maire
Adjoint délégué,